

Rentrée 2025-2026



Guide des services régionaux
destiné aux équipes de direction des lycées

Sommaire

Présentation générale

Fonctionnement du Pôle Lycées	3
Direction générale adjointe (DGA)	4
Direction du patrimoine et de la maintenance (DPM)	5
Direction des opérations (DO)	6
Direction de la réussite des élèves (DRE)	7
Direction de la performance budgétaire et contractuelle (DPBC)	8

Autres services régionaux

Pôle Ressources Humaines (PRH)	9
Pôle de la Transformation Numérique (PTN)	11

Focus sur la direction du patrimoine et de la maintenance (DPM)

Les travaux	12
Convention travaux dans les établissements	13
Guide de la maintenance courante	14

Vos outils quotidiens

Site lycées	15
OGIL	16
ELY – équipement pédagogique	17
Guepar3D	18
MonLycee.net	19
Centrale d'achat	20

Lycée sortant d'une opération (rénovation / reconstruction)

Garantie après travaux	21
Après une opération	22

La communication

Infos Pôle Lycées	23
Infos Pôle Ressources Humaines	23
A noter	23

Présentation globale

Fonctionnement du Pôle Lycées



Le Pôle Lycées est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des interventions de la Région en matière scolaire.

Il est composé de 4 directions :

- Direction de la Performance Budgétaire et Contractuelle (DPBC)
- Direction de la Réussite des Elèves (DRE)
- Direction du Patrimoine et de la Maintenance (DPM)
- Direction des Opérations (DO)

Le pôle Lycées s'appuie également sur les services d'autres pôles de la Région :

- Le Pôle Ressources Humaines (Agents des Lycées)
- Le Pôle Transformation Numérique (Équipement et maintenance numérique des lycées et des élèves)
- Le Pôle Politiques Sportives, de Santé, de Solidarité et de Sécurité (Brigade Régionales de Sécurité (BRS))

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/informations-generales>

Direction générale adjointe (DGA)

Rentrée 2025



Dossier de presse rentrée 2025-2026 

2025-2026 - Guide des services régionaux 

Drapeaux & autocollants véhicules



Les lycées peuvent disposer de drapeaux neufs lorsque les drapeaux déjà en leur possession sont abîmés.

Disposition de gauche à droite en regardant l'édifice public :

- Drapeau européen
- Drapeau français
- Drapeau région Île-de-France.

Il est également possible d'obtenir des autocollants/stickers pour identifier les véhicules Région dans les établissements.

ATTENTION, depuis juin 2025 - rupture de stock des drapeaux et renouvellement du marché. Ce message sera mis à jour lorsque les commandes seront à nouveau possibles.

Service Information et Relations Extérieures (SIRE)

Service transversal d'information interne et externe qui a la charge de répondre aux demandes des établissements en lien avec l'ensemble des directions du pôle.

Ce service gère notamment la boîte mail polelycees@iledefrance.fr mais également l'information en ligne **sur le site lycées**.

C'est encore ce service qui, à chaque rentrée scolaire, vous sollicite pour remettre à jour les bases de données du pôle concernant les personnels de direction dans les établissements. Il est également un contact pour les personnalités qualifiées, le tournage des films dans les lycées, les drapeaux et les totems.

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/information-et-communication>

Direction du patrimoine et de la maintenance (DPM)



La direction du patrimoine et de la maintenance assume la gestion et la maintenance d'un patrimoine bâti de plus de 6,5 millions de m². **Elle assure une relation privilégiée de proximité avec les établissements.**

Elle regroupe :

- **4 services techniques territoriaux** (ingénieurs et techniciens maintenance)
- **3 services transverses** (service d'expertise patrimoniale et ingénierie de maintenance, service énergie, service amiante et plomb)

Identifiez vos référents travaux : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/gestion-patrimoniale-entretien-et-maintenance>

Direction des opérations (DO)



Cette direction a en charge la mise en œuvre du Plan d'Urgence des Lycées et des opérations bâtimementaires d'envergure (rénovations, extensions, constructions...).

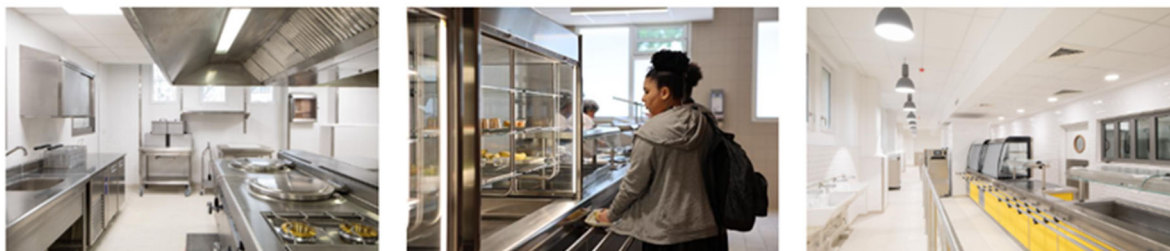
Elle regroupe :

- **Le service programmation** – qui a pour mission de définir et configurer les besoins des lycées en termes de locaux pédagogiques et transversaux, il porte différents référentiels programmatiques (référentiel général, sureté, demi-pension, handicap), et il assure le suivi des innovations fonctionnelles dans les opérations menées.
- **3 services de maîtrise d'ouvrage** – qui rassemblent des directeurs d'opération qui coordonnent chaque opération bâtimementaire du Plan d'urgence des lycées.
- **Le service études générales et environnementales** - ce service rassemble la construction durable et la sécurité des bâtiments ainsi que le label **lycées Eco-Responsables**.
Lycees.eco-responsables@iledefrance.fr
- **Le service ressources techniques du bâti et du foncier** – ce service coordonne les données du pôle sur les volets énergie et patrimoine à travers l'outil Guepar. Pour contacter le service : connaissance.patrimoine@iledefrance.fr

Toutes les informations sur les pages :

<https://lycees.iledefrance.fr/plan-d-urgence-lycees-franciliens>
<https://lycees.iledefrance.fr/accueil-des-eleves-en-situation-de-handicap>
<https://lycees.iledefrance.fr/lycees-eco-responsables>
<https://lycees.iledefrance.fr/guepar3d-patrimoine-des-lycees>

Direction de la réussite des élèves (DRE)



Le service offre de formation - adapter l'offre de formation quantitativement et qualitativement en lien avec les compétences : programme pédagogique des lycées, sectorisation, carte des formations professionnelles initiales.

- **Le service actions éducatives** - ce service a mis en place le Budget d'Autonomie Educative Francilien (BAEF). Il est également le service référent pour mettre en relation les lycées et de multiples associations impliquants des intervenants dans les lycées (culture, sensibilisation citoyenne, valeurs de la république...). – budgetdautonomie@iledefrance.fr
- **Le service hébergement, restauration et aides sociales (SHRAS)** - Ce service prend en charge la tarification au QF dans la restauration scolaire (EquiTables), le Fonds Commun Régional des Services d'Hébergement (FCRSH), l'accompagnement à l'hygiène en restauration et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), ainsi que les différentes aides sociales (Aide à la restauration à l'équipement des élèves, l'aide aux Frais de concours des CPGE). – aideslyceens@iledefrance.fr - equitables@iledefrance.fr
- **Le service équipement pédagogique** - Ce service accompagne les lycées dans leur évolution (mesures de rentrée, livraison de nouveaux locaux) ou renouvellement ou complément des besoins en équipement – equipementspedagogiques@iledefrance.fr

Toutes les informations sur les pages :

<https://lycees.iledefrance.fr/convention-cadre-2023-2028>

<https://lycees.iledefrance.fr/offre-de-formation>

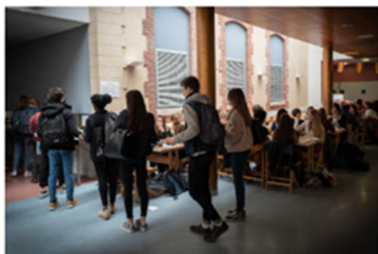
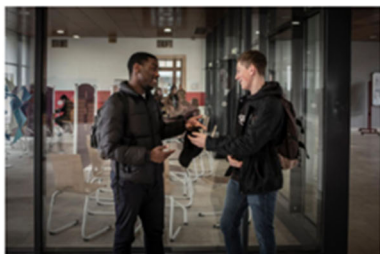
<https://lycees.iledefrance.fr/actions-educatives>

<https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

<https://lycees.iledefrance.fr/dotation-budgetaire>

<https://lycees.iledefrance.fr/equipements-pedagogiques/mobiliers>

Direction de la performance budgétaire et contractuelle (DPBC)



Cette direction est notamment chargée :

- Des **dotations de fonctionnement** aux établissements (DGFL, FCF)
- Du **forfait d'externat** des lycées privés
- Des **contrats et conventions** (logements de fonction, flotte automobile, assurances, occupation de locaux...)
- De l'**administration et de l'exécution des marchés**

Toutes les informations sur les pages :

<https://lycees.iledefrance.fr/dotation-budgetaire>

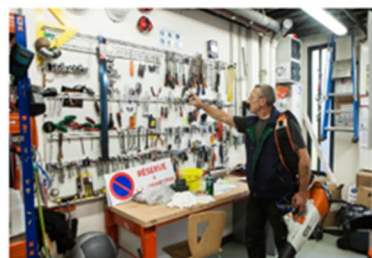
<https://lycees.iledefrance.fr/logements-de-fonction>

<https://lycees.iledefrance.fr/occupation-temporaire-des-locaux>

<https://lycees.iledefrance.fr/flotte-auto-et-assurances>

Autres services régionaux

Pôle Ressources Humaines (PRH)



La Région gère les **8 900 agents** exerçant les fonctions d'accueil, d'entretien général, de maintenance et de restauration au sein des lycées franciliens.

Vous trouverez sur le site lycées toutes les modalités liées à la **gestion des ressources humaines** : emploi, développement et accompagnement des compétences, prévention des risques professionnels et sécurité au travail, temps de travail ainsi que la liste de vos référents RH.

Toutes vos demandes concernant le personnel région des lycées (ex : extranet RH) doivent être adressées à votre responsable RH.

Identifiez votre responsable RH : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

Toutes les informations sur les pages :
<https://lycees.iledefrance.fr/agents-des-lycees>
<https://lycees.iledefrance.fr/outils-des-secretaires-generaux>

Pôle Ressources Humaines (PRH)



Direction de la sécurité et de l'aide aux victimes

Service Brigades régionales de sécurité (BRS)

Ce service a pour vocation de se transporter dans tous les établissements qui se trouvent sur le territoire francilien et **d'accompagner les équipes de direction dans la gestion de situations signalés.**

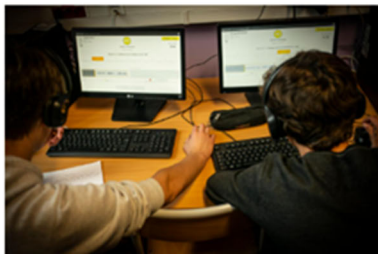
Mises en place en avril 2019 pour répondre à des situations d'urgence ou de crise (violences, intrusions...) dans les établissements franciliens, la BRS est répartie dans des lycées référents dans chacune des trois académies, pour pouvoir intervenir sur tout le territoire francilien.

Les brigades régionales de sécurité interviennent à la demande des chefs d'établissement. Intervenant à l'intérieur et aux abords de l'établissement, ces agents régionaux sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

Toutes les informations sur la page :

<https://lycees.iledefrance.fr/brigade-regionale-de-securite-brs>

Pôle Transformation Numérique (PTN)



Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Service numérique éducatif des lycées

Ce service gère :

- La plateforme de services Monlycee.net
- La mise à disposition des équipements individuels des élèves et des enseignants
- L'équipement des salles de classe (ordinateurs fixes et écrans numériques interactifs)
- Les ressources numériques et les manuels scolaires
- Les infrastructures réseau et Wi-Fi
- Mon Support – pour signaler les problèmes et faire les demandes informatiques

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/services-numeriques>

Focus sur la direction du patrimoine et de la maintenance (DPM)

Les travaux



Les différents types d'interventions patrimoniales dans les lycées, comprennent :

- Les travaux relevant du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ou "grosses opérations", gérés par un mandataire et sélectionnés par un jury pour la maîtrise d'œuvre.
- Les opérations en maîtrise d'ouvrage directe (MOD) de moyenne importance, où la Région assure directement la maîtrise d'ouvrage avec le concours d'un maître d'œuvre externe.
- Les subventions aux établissements pour des opérations de maintenance courante, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPLÉ avec l'appui technique des services régionaux.
- Les fonds d'urgence, qui représentent une subvention limitée à 45.734 € par établissement pour des interventions urgentes.
- Les marchés à bon de commande (MAC) pour de petites interventions, où la Région fait appel à des entreprises préalablement sélectionnées par appel d'offres public.

Toutes les informations sur la page :

<https://lycees.iledefrance.fr/gestion-patrimoniale-entretien-et-maintenance>

Convention travaux dans les établissements


Convention 2024-2026


Dans le cadre de la démarche de sécurisation juridique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage régionale, la région a mis en oeuvre de nouvelles modalités de fonctionnement relatives au versement des dotations pour la réalisation de travaux dans les lycées.

Ainsi, depuis 2018, le versement des dotations votées est subordonné à la signature préalable par le lycée d'une convention. **Une nouvelle convention pour la période 2024-2026 est à signer par les établissements**, vous la trouverez dans le cadre ci-dessous à retourner signée à polelycees@iledefrance.fr. Vous trouverez également le formulaire à remplir pour chaque demande de travaux. **Un formulaire pour une opération à retourner à vos ingénieurs et techniciens région.**

La convention (si parfaitement complétée pages 1 à 4) prendra effet immédiatement après réception, par le Pôle Lycées.

Convention 2024-2026

Modèle convention dotation travaux EPLE 2024-2026 

Formulaire de demande de dotation travaux 2024-2026 

FAQ conventions

+ La convention doit-elle être présentée en CA ?

+ Le proviseur devient-il maître d'ouvrage ?

+ Cela constitue-t-il une nouvelle mission pour le proviseur ?

+ Est-ce que cela entraîne plus de responsabilité pour le proviseur ?

+ Cela suppose-t-il des connaissances et compétences particulières ? Les proviseurs peuvent se sentir perdus... Y-a-t-il un accompagnement prévu ?

+ Qui évalue le montant des dépenses dans le formulaire de demande de dotation ?

Modalités de fonctionnement mises en place par la Région concernant le versement des dotations pour la réalisation de travaux dans les lycées, dans le cadre de la démarche de sécurisation juridique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage régionale.

- Depuis janvier 2024 et jusqu'en décembre 2026, le versement des dotations votées est conditionné par la signature préalable par le lycée de la **"convention dotation travaux EPLE"** ainsi que par le remplissage d'un **formulaire pour chaque demande de travaux**. **Le formulaire doit être retourné à vos ingénieurs et techniciens régionaux.**
- Afin d'obtenir une dotation depuis le 1er janvier 2024, **il est impératif de retourner la convention signée**, comprenant les 4 pages obligatoires, au format PDF, à l'adresse polelycees@iledefrance.fr. Cette dernière prend effet à réception par le Pôle Lycées de la convention signée par le proviseur de l'établissement.

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces éléments et à respecter les procédures énoncées afin de faciliter le processus de versement des dotations pour la réalisation de travaux dans votre établissement.

Si vous avez des questions supplémentaires ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter les ingénieurs et techniciens régionaux chargés des travaux dans les lycées.

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/dotations-travaux>

Guide de la maintenance courante

Guide de la maintenance


La Région Île-de-France a réalisé un ensemble de documents permettant aux établissements de disposer d'outils et de référentiels pour les réalisations des actions d'entretien et de maintenance et notamment le **Guide de la maintenance courante**.

Réalisé en collaboration avec les organisations syndicales représentant les personnels de direction des lycées, le guide de la maintenance courante des lycées, établi par les services de la Direction du Patrimoine et de la Maintenance du Pôle Lycées, définit les actions à réaliser et répartitions de charges pour assurer une meilleure gestion patrimoniale et assurer la mise à disposition de sites et de bâtiments dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Kit de maintenance

Guides

- 2024-11 - Guide de la maintenance courante des lycées
- 2021-09 - Instructions sur plan de prévention et 7 annexes



La Région a élaboré un ensemble de documents visant à fournir aux établissements des outils et des référentiels pour la réalisation des actions d'entretien et de maintenance, notamment le **Guide de la maintenance courante**.

Ce guide, élaboré, en 2021, en collaboration avec les organisations syndicales représentant les personnels de direction des lycées. Son objectif est de définir les actions à entreprendre ainsi que les répartitions de charges afin d'assurer une meilleure gestion patrimoniale et de garantir la mise à disposition de sites et de bâtiments dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

En utilisant ce guide comme référence, vous disposerez d'un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques pour mener à bien les travaux d'entretien et de maintenance dans votre établissement. Il vous aidera à optimiser la gestion de votre patrimoine et à fournir un environnement propice à l'apprentissage, dans le respect des normes de confort et de sécurité.

N'hésitez pas à partager ces informations avec les membres de votre équipe concernés par ces actions.

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/guide-de-la-maintenance-courante>

Vos outils quotidiens

Site lycées



Ce site est un centre de ressources qui précise les modalités de la relation EPLE/Région/Pôle Lycées et RH.

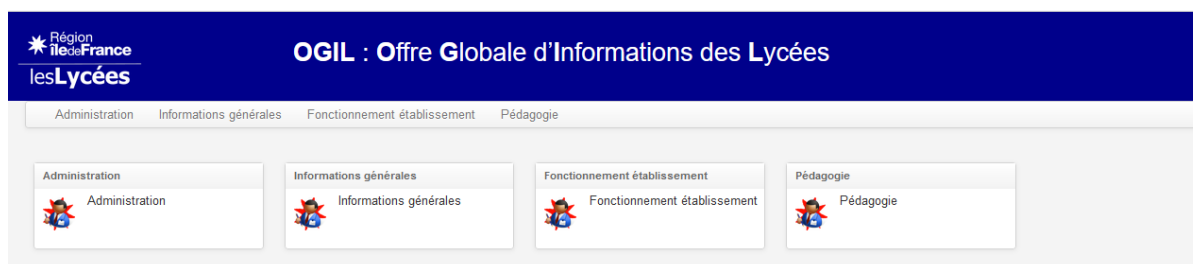
Adresse du site : <https://lycees.iledefrance.fr>

Vous y trouverez un grand nombre d'informations,
dont **l'identification de vos contacts**
au Pôle Lycées et au Pôle Ressources Humaines :

Suivez ce lien : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

La Région envoie également après chaque Commission Permanente une newsletter qui vous dirige vers les actualités du Pôle sur le Site Lycées.

OGIL



Avec Ogil, vous pouvez effectuer les tâches suivantes de manière simple et efficace :

- **L'enquête annuelle de préparation de la DGFL** : Ogil facilite le processus de collecte des données nécessaires à l'enquête annuelle de préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées.
- **Les déclarations de sinistres** : Vous pouvez utiliser Ogil pour effectuer les déclarations de sinistres liés aux contrats d'assurance, aux dommages aux biens et à la garantie décennale de votre établissement.
- **Gérer la tarification de la demi-pension au quotient familial** : Ogil vous permet de gérer la tarification de la demi-pension en fonction du quotient familial des élèves, simplifiant ainsi le processus de calcul et d'ajustement des frais de restauration scolaire.
- **L'enquête annuelle sur les logements de fonction** : À l'aide d'Ogil, vous pouvez mener l'enquête annuelle sur les logements de fonction présents dans votre établissement, fournissant ainsi des informations précieuses pour la gestion de ce type de logements.

Ogil est conçu pour simplifier vos tâches administratives et vous faire gagner du temps dans la gestion de votre établissement.

Toutes les informations sur la page :

<https://ogil.iledefrance.fr/ogil/accueil>

<https://lycees.iledefrance.fr/monlycee.net>

<https://lycees.iledefrance.fr/ogil-portail-informatique-des-lycees>

Pour accéder à OGIL : <https://monlycee.net/>

ELY – équipement pédagogique



ELY a été conçu pour :

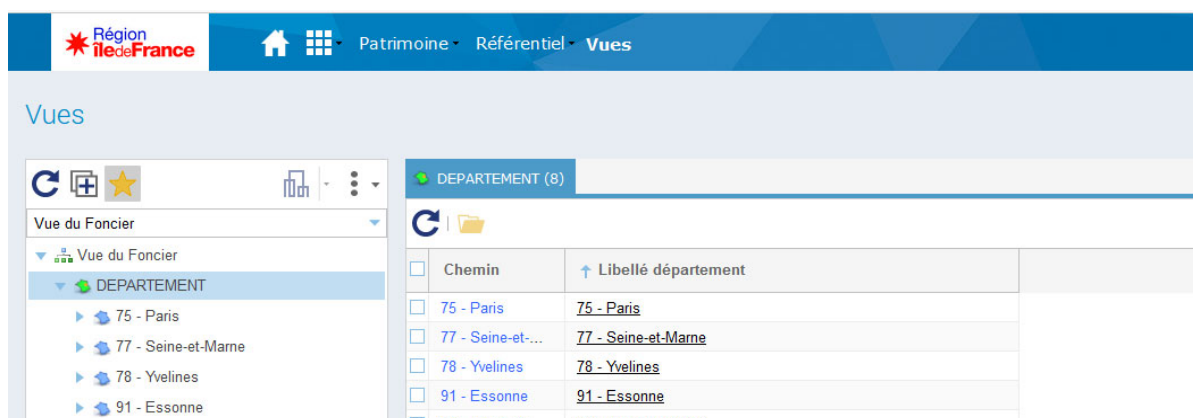
- Faciliter la saisie des demandes d'équipements pédagogiques,
- Renforcer le suivi et la priorisation des dotations,
- Offrir une meilleure visibilité sur le cycle de vie des équipements,
- Fluidifier les échanges entre les lycées et la Région.

Toutes les informations sur la page :

<https://lycees.iledefrance.fr/fr/equipements-pedagogiques/mobiliers>

Pour accéder à ELY : <https://monlycee.net/>

Guepar3D



Chemin	Libellé département
<input type="checkbox"/> 75 - Paris	75 - Paris
<input type="checkbox"/> 77 - Seine-et-Marne	77 - Seine-et-Marne
<input type="checkbox"/> 78 - Yvelines	78 - Yvelines
<input type="checkbox"/> 91 - Essonne	91 - Essonne
<input type="checkbox"/> 92 - Hauts-de-Seine	92 - Hauts-de-Seine

GUEPAR3D, un espace numérique conçu pour améliorer la gestion patrimoniale des établissements scolaires.

GUEPAR3D est intégré à l'ensemble des outils régionaux déjà déployés auprès des lycées et est accessible via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Cet espace numérique offre une multitude de fonctionnalités pour faciliter la consultation des plans de nos établissements et favoriser le partage d'informations sur le patrimoine avec les services du Pôle Lycées.

Dans un premier temps, GUEPAR3D permet à chaque lycée de consulter les plans de son établissement et de partager avec les services du Pôle Lycées l'inventaire de son patrimoine. Cette plateforme numérique offre ainsi une vision globale et unifiée du patrimoine francilien, facilitant ainsi la coordination et la gestion des ressources de la Région.

Toutes les informations sur la page :
<https://lycees.iledefrance.fr/guepar3d-patrimoine-des-lycees>
Pour accéder à GUEPAR3D : <https://monlycee.net/>

MonLycée.net



Dans la continuité de sa stratégie numérique éducative, et en complément des équipements individuels, **la Région souhaite encourager les usages des ressources numériques éducatives** en classe et en dehors de la classe.

Cette stratégie se concrétise par :

- Une politique de dotation au profit des établissements leur permettant de choisir leurs ressources en toute autonomie, en fonction des usages spécifiques de leurs équipes éducatives.
- La mise en place d'un catalogue de ressources régionales éducatives.
- Un enrichissement continu du catalogue via le dispositif Lycées'UP Ressources.
- La mobilisation des enseignants dans le choix des ressources figurant au Catalogue.

Toutes les informations sur la page :

<https://lycees.iledefrance.fr/monlycee.net>

Pour toute information : monlycee.net@iledefrance.fr

Centrale d'achat



La Centrale d'Achat, est un outil de **mutualisation des achats** géré par le Pôle Juridique Achats Donnée, qui vise à faciliter l'accès direct à des produits sans la nécessité d'une mise en concurrence préalable.

La Centrale d'Achat a pour **objectif principal de contribuer à l'efficience et à la performance économique de l'achat public**. Dans cette optique, elle propose une gamme variée de produits, tels que les produits d'entretien, les denrées alimentaires, les solutions d'impression, ainsi que les contrats d'entretien techniques obligatoires.

L'adhésion à la Centrale d'Achat s'effectue par la signature d'une convention entre votre établissement et la Région Île-de-France. Cette convention vous permettra de bénéficier des marchés passés par la Centrale d'Achat. Veuillez noter que la signature de cette convention est une étape préalable à l'accès aux services proposés par la Centrale.

Toutes les informations sur la page :

<https://lycees.iledefrance.fr/centrale-d-achat-et-mes-demarches>

Pour toute information : centrale-achat@iledefrance.fr

Lycée sortant d'une opération (rénovation / reconstruction)

Garantie après travaux

Les garanties auxquelles vous pouvez prétendre après la réception des travaux, et les informations complémentaires concernant les opérations de rénovation ou de reconstruction réalisées dans les lycées.

Garanties après la réception des travaux : Lorsque vous constatez des défauts après la réception des travaux, il est possible de faire jouer les garanties à l'encontre du constructeur de l'ouvrage. Voici les trois garanties dont vous pouvez bénéficier :

- **Garantie de parfait achèvement (GPA) :** pendant l'année suivant la réception des travaux, vous bénéficiez d'une garantie de parfait achèvement. Cette garantie impose à l'entrepreneur de réparer tous les désordres signalés au procès-verbal de réception des travaux. Veuillez informer votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations des dysfonctionnements ou malfaçons afin qu'il puisse demander à l'entreprise d'intervenir pour effectuer les réparations dans un délai raisonnable. Si les réparations ne sont pas réalisées dans le délai fixé, la Région pourra saisir le tribunal judiciaire.
- **Garantie de bon fonctionnement :** la garantie de bon fonctionnement a une durée de 2 ans suivant la réception des travaux, sauf disposition contractuelle contraire. Elle concerne les éléments d'équipement défectueux, tels que les équipements dissociables (ex : ballon d'eau chaude). En cas de défaut, veuillez contacter rapidement votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations pour lui indiquer les problèmes. Il demandera ensuite à l'entreprise d'intervenir à ses frais dans un délai raisonnable. Si les réparations ne sont pas effectuées dans le délai fixé, la Région pourra saisir le tribunal judiciaire.
- **Garantie décennale :** pendant les 10 ans qui suivent la réception des travaux, l'opération bénéficie de la garantie décennale. Cette garantie impose au constructeur de réparer les dommages qui n'étaient pas décelables lors de la réception des travaux et qui affectent la solidité des éléments d'équipement indissociables du bâtiment. Veuillez contacter votre Directeur de Projet de la Direction des Opérations en cas de désordres afin de mettre en œuvre cette garantie. L'entreprise est tenue de réparer les dommages à ses frais pendant les 10 ans couverts par la garantie.

Après une opération



Gardez contact avec l'ingénieur directeur de projet pour signaler les problèmes que vous pouvez rencontrer après livraison.

- **Prenez connaissance du guide de la maintenance courante des lycées** : retrouvez ce guide sur le site lycées : <https://lycees.iledefrance.fr/guide-de-la-maintenance-courante>
- **Obtenez une dotation travaux** : retrouvez l'information sur le site lycées : <https://lycees.iledefrance.fr/dotations-travaux>
- **CTO/CEO** : retrouvez l'information sur le site lycées : <https://lycees.iledefrance.fr/contrôles-obligatoires>

Identifiez vos contacts Région : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>

En bref

A noter

Avant de contacter vos référents consultez le site lycées,
il y a de fortes chances pour que vous y trouviez l'information :
<https://lycees.iledefrance.fr/>

Les infos du Pôle Lycées

Boîte mail polelycees@iledefrance.fr

Cette boîte mail est le lien entre le Pôle Lycées et l'ensemble des établissements. Elle ne communique qu'avec les boîtes mails génériques académiques des lycées (proviseurs : ce.UAI@ac-academie.fr / secrétaire généraux : int.UAI@ac-academie.fr), ces boîtes appartiennent aux établissements, cela évite de fastidieuses mises à jour à la suite des mouvements de personnels dans les lycées.

Veillez à activer et consulter votre boîte mail générique académique régulièrement.
Pour toute information, consultez votre contact au rectorat.

Les infos du Pôle Ressources Humaines

Toutes vos demandes concernant le personnel région des lycées (ex : extranet RH)
doivent être adressées à votre responsable RH.

Identifiez votre responsable RH : <https://lycees.iledefrance.fr/contacts>
Contacter la Brigade Régionale de sécurité : contact.brs@iledefrance.fr

Les infos du Pôle Transformation numérique

Toutes les informations : <https://lycees.iledefrance.fr/services-numeriques>

